

BREVET PROFESSIONNEL

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer l'ensemble des tâches techniques et organisationnelles (réaliser les opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien d'espaces verts, de parcs et jardins ou de terrains de sport), qui doivent être accomplies par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise de paysage ou d'une collectivité.

PUBLIC

Le public ciblé est un public adulte avec ou sans qualification, qui a pour projet professionnel de travailler dans le domaine du paysage.

MÉTIERS VISÉS

- Chef d'équipe d'entretien des espaces verts .
- Jardinier.
- Ouvrier des espaces verts.
- Technicien paysagiste.



FORMATION CONTINUE



Formation professionnalisante

Niveau 4



Lieu de la formation

CFPH Lyon-Ecully (69)



Dates de la formation:

Les dates précises des sessions de formation sur le site internet :

www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr



Modules complémentaires

(optionnels et durées individualisées en fonction des besoins du stagiaire) :

Coaching, Remise à Niveau (RAN), soutien personnalisé, Technique de Recherche d'Emploi (TRE)

UC1 : Se situer en tant que professionnel (70h)

Appréhender des structures professionnelles des métiers du paysage et de leurs contextes socio-économiques.

UC2 : Organiser le travail d'un chantier d'aménagement paysager (70h)

Identifier les éléments influençant l'organisation du chantier, présenter, planifier des opérations techniques d'un chantier, organiser le travail d'une équipe, participer à la réalisation des opérations, formuler les éléments de diagnostic sur la conduite d'un chantier, travailler en sécurité, porter assistance, adapter sa posture et sa gestuelle.

UC3 - Réaliser des interventions d'entretien des végétaux (259h)

Mobiliser la connaissance des végétaux dans les pratiques professionnelles, maîtriser les techniques d'entretien des végétaux et de la végétation, mettre en oeuvre le matériel nécessaire aux travaux d'entretien.

UC4 - Réaliser des interventions de mise en place des végétaux (140h)

Mobiliser la connaissance des végétaux dans les pratiques professionnelles, maîtriser les techniques d'installation des végétaux et de la végétation, mettre en oeuvre le matériel nécessaire aux travaux d'installation.

UC5 - Mettre en place des infrastructures (329h)

Appliquer les techniques topographiques et graphiques nécessaires à la réalisation des aménagements, infrastructures et constructions paysagères, maîtriser et réaliser des travaux de terrassement, conduire et réaliser les travaux de mise en place des constructions et infrastructures paysagères dans l'objectif d'un développement durable, Mettre en oeuvre le matériel nécessaire aux travaux d'installation/d'entretien des infrastructures paysagères.

UC6 - UCARE Terrasses et bois (70h)

Conception des terrasses en bois, revêtements.

UC = Bloc de compétences

UCARE = Unités d'adaptation régionales à l'emploi



Durée de la formation

938 h en centre de formation.

280 h en entreprise ou en collectivité.

Soit environ 6 mois de formation.



Modalités pédagogiques

Travaux pratiques, visites sur site (chantiers, visites extérieures), participation à des journées professionnelles, stages...



Modalités d'évaluation

Les UC (unités capitalisables) sont évaluées par des épreuves principalement orales et pratiques, tout au long de la formation.



Modalités d'adaptation

Adaptation du parcours en fonction du résultat des tests de positionnement (français, mathématiques, informatique) et de l'expérience professionnelle (parcours allégé ou préconisation d'heures de remise à niveau ou de soutien).

PRÉ-REQUIS

- Pas de contre-indication médicale avérée en lien avec les travaux visés par le métier.
- Comprendre une consigne simple donnée à l'écrit ou à l'oral.
- Compter, dénombrer et réaliser les 4 opérations à la main ou avec une calculatrice.
- Transmettre une information, une consigne par oral, avec le vocabulaire approprié.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Présentation de la formation lors d'une réunion d'information collective (inscription obligatoire – dates actualisées sur le site internet).
 - Fiche de candidature.
 - Tests de positionnement.
 - Entretien individuel.
- Selon les financements (Pôle emploi, autofinancement, ...) les dossiers des candidats peuvent être soumis à la validation des financeurs.

LES + DE LA FORMATION

- L'obtention du diplôme permet la délivrance du Certiphyto Décideur et de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)



Financements possibles

- Pôle emploi
- CPF transition Pro
- Région
- Autofinancement...



Tarifs

de 10€ à 15€ /heure autofinancement, autre financements



EPL support

EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly

Voies de formation différentes :

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La Formation ouverte et à distance (FOAD)





CFPPH DE LYON-ECULLY

CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION HORTICOLE

 13 avenue de Verdun

69130 ECULLY

 Tél : 04 78 33 46 12

 cfppa.ecully@educagri.fr



@CFPPALyonEcully



@CFPHLyonEcully



@C.F.P.H.



@CFPPAEcully



<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>

